



Sommaire des nouvelles.

Avie à R. F. Maitland, absent.—Burroughs et Do.
Maison à louer.—G. H. Simard.
Assemblée spéciale des actionnaires de la compagnie du gaz.—P. Peobles.
Do do do do.
Soumission demandée.—Geo. M. Douglas.
Assemblée de la société de construction de Québec.—W. Kimlin.

CANADA.

QUÉBEC, 31 JANVIER 1850.

A l'avenir et au moment.

Lord Elgin a-t-il écrit aux évêques catholiques du Canada la lettre que vous lui prêtez ? Vous l'avez affirmé, appuyés, avez-vous dit, sur une autorité respectable ?
S'il l'a fait, donnez votre autorité respectable ! S'il ne l'a pas fait, avouez publiquement que vous vous êtes faits CALOMNIATEURS pour avoir droit d'insulter à un corps d'hommes dont l'influence morale vous gêne.

Les journaux toriens de cette ville s'efforcent de diminuer l'importance de l'élection de M. Chabot en affirmant tout ce qui n'est pas fondé sur la vérité. Ils ne peuvent pas se déclarer pour l'annexion, mais on voit par leur langage qu'il leur peine de voir M. Chabot élu par la plus forte majorité remportée dans une élection contestée dans la cité de Québec. Voici comment s'exprime le Chronicle : " Comme nous n'avons point de sympathie pour les annexionnistes, nous ne pouvons pas dire que la réélection de M. Chabot nous déplaît. Si le comité de M. Légaré l'eût amené en avant simplement pour faire opposition au ministère, nous sommes convaincus que ses chances de succès eussent été meilleures. Un tiers des électeurs s'est tenu à l'écart. Pour eux le succès de l'un ou de l'autre candidat était d'aucune importance ici ! " Nous désirons porter un défi au Chronicle, et nous espérons qu'il y répondra. Il s'agit d'une simple question de faits. Il affirme qu'un tiers des électeurs n'a pas voté, ce qu'il affirme il faut qu'il soit capable de le prouver, sans qu'on doive croire tout naturellement ou qu'il a voulu tromper ou qu'on l'a trompé. Nous le défions donc de prouver qu'un tiers des électeurs, n'a pas voté dans la dernière élection. S'il ne le fait, s'il ne peut le faire, il faut qu'il avoue ou qu'il a voulu mentir ou qu'on lui a menti.

Jamais il n'y a eu autant de voix de données à aucune élection. Les chiffres, qui n'ont pu être prêts pour aujourd'hui, mais que nous donnerons dans notre prochain numéro, prouveront ce fait sans conteste. Nous allons plus loin et nous affirmions, d'après la connaissance parfaite des éléments du parti vaincu, que si M. Légaré fut venu franchement en opposition au ministère et comme tory, la majorité de M. Chabot eût été beaucoup plus considérable, parce qu'il n'y a pas un seul Canadien-français qui eût donné sa voix à un candidat tory, et M. Légaré n'eût pas eu les irlandais qui ne votaient pour le candidat annexionniste que pour embarrasser l'Angleterre. Le parti tory aurait donc été laissé à ses propres forces, et on sait ce que sont ses forces dans Québec.

Si le parti tory est si fort dans Québec, comme l'affirme le Chronicle, pourquoi ce parti n'a-t-il pas proposé un candidat de son choix et ne l'a-t-il pas soutenu de son influence et de ses voix ? Il ne l'a pas fait pour cause, et il s'est contenté de soutenir en sous-main M. Légaré, parce qu'il savait que celui-ci, à l'aide des sympathies acquises dans la population franco-canadienne par la lutte de l'année dernière, et d'un programme incompréhensible et inconnu, était celui de tous les adversaires du ministère qui pouvait réunir le plus de voix. Mais on a usé cette influence personnelle, on l'a jetée dans la boue comme un instrument maintenant sans utilité, et jamais l'administration n'a possédé dans Québec tant de véritable force, et de force morale appuyée sur la volonté intelligente de notre population.

En répondant au Chronicle nous avons répondu au Québec Gazette qui prétend, elle, de son côté, que l'élection de M. Chabot ne peut pas être considérée comme une approbation du ministère, mais plutôt comme une démonstration d'opinion publique contre l'annexion. Cette élection est un triomphe pour le ministère et contre l'annexion en même temps, parce que les annexionnistes actuels sont ceux qui étaient opposés au ministère avant qu'eût été publié le programme annexionniste. Ce sont précisément les mêmes hommes de l'année dernière qui ont dirigé, cette année, à Québec, le mouvement annexionniste, avec cette différence que notre population les connaît maintenant, et qu'elle ne croira plus à leurs mensongères paroles. C'est la discussion d'un côté, et la flétrissure conduite de ces démagogues-niveleurs de l'autre, qui ont rendu au gouvernement sa force dans la population franco-canadienne.

Quant au Mercury, il ne vaut pas la peine que l'on s'occupe de lui : c'est le plus hieuleux et le plus désappointé des organes du torisme. Il a fait des efforts prodigieux pour amener son parti à peser dans la balance électorale contre M. Chabot, et ses efforts ont été ceux de Sancho Pancha, se battant contre un monstre. On peut, sans crainte de se tromper, désigner l'homme à son style. Le vieux Joe Hume canadien voit le torisme s'en aller en lambeaux, avec ses espérances d'avenir, et il écume dans son impuissant rage.

Mais rendons justice aux toriens de Québec, ils n'ont pas plus que nous confiance dans cette longue existence politique sans entraînements, sans conscience et sans convictions. Voila pourquoi le Mercury fait précisément l'effet du nysticorax in tecto, du hibou criant dans la nuit sur les toits des maisons, lorsque toute la cité dort d'un profond sommeil.

L'avenir du 19 contient sept grandes colonnes à l'adresse du rédacteur en chef du Journal, en forme de biographie ou de portrait parlementaire, pour prouver qu'il est sans capacité quelconque comme écrivain et comme homme politique. L'objet de l'auteur était évidemment de nuilifier s'il était possible l'influence de M. Cauchon dans la dernière lutte électorale, à laquelle il a dû prendre et pris tout naturellement une si large part. Pour s'en convaincre il suffit de lire les quelques lignes suivantes de l'avenir :

" Le portrait que nous en donnons aujourd'hui était depuis longtemps sur nos tablettes. Nous l'aurions laissé peut-être pour toujours dans le poussier si nous n'avions cru qu'il pouvait être de quelque intérêt pour les électeurs de Québec de leur présenter en corps et en âme, l'homme qui présente le danger dans la crise importante où ils se trouvent actuellement placés. "
Aussi le numéro du 19, a-t-il été répandu à flots dans nos faubourgs, et il a produit un tel effet sur les électeurs que M. Chabot a été élu à 804 voix de majorité !

Ce n'est pas M. Cauchon qui se plaindra des prodigieux efforts que font, chaque jour, ses ennemis sincères pour prouver qu'il est incapable, ni des sept

grandes colonnes de l'avenir qui attestent au moins un défaut de jugement chez l'écrivain. La passion haineuse qui régnait dans tout l'étendue de ce long article, suffit pour lui servir d'antidote.
Nous tirons d'ailleurs du milieu de ces sept énormes colonnes un tout petit paragraphe qui est la réputation complète de tout le reste, et qui a été probablement arraché, nous ne dirons pas à la conscience, mais à l'instinct du biographe :
" Il y a certainement du talent chez M. Cauchon, mais il est impossible d'en définir l'espèce, et ce talent ne peut se manifester que dans les temps calmes où il s'agit de narrer une cérémonie, un fait quelconque, ou il n'entre de passion que la passion factice de l'écrivain qui décrit une impression ou un paysage. Prenez M. Cauchon dans ces conditions et il écrira d'une manière brillante, poétique même et qui plus est raisonnable. "
Aussi pendant l'unité politique M. Cauchon s'acquittait parmi nous la réputation d'écrivain distingué, et fit-il son chemin vers les dignités parlementaires. "
Ainsi tant que M. Cauchon ne fut pas en lutte avec l'avenir et la démagogie, alors latente, de l'avenir même de l'avenir, " il écrivait d'une manière brillante, poétique même, et qui plus est raisonnable, il fut " écrivain distingué. " Il a sans doute perdu cette réputation d'écrivain distingué depuis sa réponse au premier manifeste de M. Papineau, ses trois articles sur le rappel de l'Union, demeurés jusqu'ici sans réponse, ceux sur la réforme parlementaire, qui ont imposé silence aux organes de la démagogie, ses réponses à " Trepassé " et d'autres écrits de même nature et de même valeur.

Election de la cité de Québec.
On lit dans l'Ami de la Religion :
" Le glorieux résultat de cette élection, a justifié l'attente de tous les amis de l'ordre, de la propriété et de la société. Une écrasante majorité de 804 voix qui comprennent tout ce que notre ville possède en talents et en respectabilité, est venue donner un éclatant démenti à toutes les calomnies répandues par les quelques perroquets socialistes qui se trouvent parmi nous. Les partisans de l'ordre et du gouvernement ont eu à lutter contre les annexionnistes, contre ceux qui ne possèdent rien n'ont rien à perdre ; contre les intrigues et les mensonges de certains toriens qui, par haine contre le maudit parti canadien-français (the damned french party) n'ont pas rougi tout en se vantant de leur loyauté mercenaire, de se joindre aux ennemis de leur souverain. A cette écrasante majorité de 804, il faut ajouter tous les toriens qui, quoique hostiles à l'administration actuelle n'ont pas voulu voter pour le champion de l'annexion. La lutte qui vient de se terminer était une lutte de principe républicain contre le principe monarchique constitutionnel. Nous avons donc le droit de compter pour nous tous ceux, et ils sont en grand nombre, qui se sont abstenus de voter ; car s'ils étaient partisans de l'annexion l'occasion leur était fournie de mettre leurs opinions au jour, de les proclamer à la face de tout le pays. Ils ne l'ont pas fait ; nous avons donc le droit d'en conclure qu'ils sont pour le maintien de la connexion de cette province avec l'empire britannique. "
" Nos braves, nos honnêtes et intelligents concitoyens des faubourgs St. Roch et St. Jean se sont glorieusement montrés en cette occasion. Honneur mille fois honneur à cette population qui a montré qu'on s'était trompé lorsqu'on a voulu la traiter comme les populations de Paris, de Rome ou de Vienne. Les principes moraux, religieux et sociaux sont trop bien implantés dans le cœur de nos canadiens-français pour qu'il soit permis à quelques fauteurs du désordre et de l'anarchie d'ébranler les bases sur lesquelles reposent le présent et l'avenir de la société. On a bien essayé, il est vrai de saper ces bases ; pour cela on a eu recours aux mensonges les plus éhontés, aux calomnies les plus infâmes ; mais le peuple a fait justice de tous les hurlements des aboyeurs de la démagogie. "
Le même journal continue en disant qu'un individu " de célèbre notoriété a déclaré dans une assemblée, que les annexionnistes avaient été battus par suite des intrigues des ABES qui avaient employé leur influence sur les femmes et les filles pour influencer les électeurs. ... Que dans cinq ans, pas une ROBE NOIRE ne se montrerait dans nos rues, sans être mise en pièces ! "
" Nous ne pouvons passer sans silence, la noble conduite de nos concitoyens Irlandais appartenant au parti libéral de cette origine qui connaît pour chef JOHN MAGUIRE, écrivain, avocat. Eux aussi, se sont montrés les dignes fils de la verte Erin si justement célèbre par son attachement à la cause de la religion catholique et de la morale. Les Canadiens-français ont contracté envers eux une dette de reconnaissance qu'ils acquitteront quand l'occasion s'en présentera. "
Encore une fois, honneur à nos concitoyens loyaux, non pas par intérêt, par spéculation, mais par conviction, par principes ! Honneur à ces dignes jeunes gens que l'on a vu figurer au premier rang dans la lutte de l'ordre contre l'anarchie. C'est à eux, c'est à leurs travaux que le pays doit la victoire qu'il vient de remporter sur la démagogie et sur les principes démoralisateurs prêchés par les apôtres du socialisme : Quand un pays contient des jeunes gens aux cœurs vigoureux, aux convictions fermes et éclairées combattant pour la défense de l'ordre, de la prospérité et de tout ce qui est vénérable et sacré, parmi les honnêtes gens du monde entier, un tel pays peut à bon droit voir sans crainte l'avenir qui l'attend. "

Election de la cité de Québec.
On lit dans l'Ami de la Religion :
" Le glorieux résultat de cette élection, a justifié l'attente de tous les amis de l'ordre, de la propriété et de la société. Une écrasante majorité de 804 voix qui comprennent tout ce que notre ville possède en talents et en respectabilité, est venue donner un éclatant démenti à toutes les calomnies répandues par les quelques perroquets socialistes qui se trouvent parmi nous. Les partisans de l'ordre et du gouvernement ont eu à lutter contre les annexionnistes, contre ceux qui ne possèdent rien n'ont rien à perdre ; contre les intrigues et les mensonges de certains toriens qui, par haine contre le maudit parti canadien-français (the damned french party) n'ont pas rougi tout en se vantant de leur loyauté mercenaire, de se joindre aux ennemis de leur souverain. A cette écrasante majorité de 804, il faut ajouter tous les toriens qui, quoique hostiles à l'administration actuelle n'ont pas voulu voter pour le champion de l'annexion. La lutte qui vient de se terminer était une lutte de principe républicain contre le principe monarchique constitutionnel. Nous avons donc le droit de compter pour nous tous ceux, et ils sont en grand nombre, qui se sont abstenus de voter ; car s'ils étaient partisans de l'annexion l'occasion leur était fournie de mettre leurs opinions au jour, de les proclamer à la face de tout le pays. Ils ne l'ont pas fait ; nous avons donc le droit d'en conclure qu'ils sont pour le maintien de la connexion de cette province avec l'empire britannique. "
" Nos braves, nos honnêtes et intelligents concitoyens des faubourgs St. Roch et St. Jean se sont glorieusement montrés en cette occasion. Honneur mille fois honneur à cette population qui a montré qu'on s'était trompé lorsqu'on a voulu la traiter comme les populations de Paris, de Rome ou de Vienne. Les principes moraux, religieux et sociaux sont trop bien implantés dans le cœur de nos canadiens-français pour qu'il soit permis à quelques fauteurs du désordre et de l'anarchie d'ébranler les bases sur lesquelles reposent le présent et l'avenir de la société. On a bien essayé, il est vrai de saper ces bases ; pour cela on a eu recours aux mensonges les plus éhontés, aux calomnies les plus infâmes ; mais le peuple a fait justice de tous les hurlements des aboyeurs de la démagogie. "
Le même journal continue en disant qu'un individu " de célèbre notoriété a déclaré dans une assemblée, que les annexionnistes avaient été battus par suite des intrigues des ABES qui avaient employé leur influence sur les femmes et les filles pour influencer les électeurs. ... Que dans cinq ans, pas une ROBE NOIRE ne se montrerait dans nos rues, sans être mise en pièces ! "
" Nous ne pouvons passer sans silence, la noble conduite de nos concitoyens Irlandais appartenant au parti libéral de cette origine qui connaît pour chef JOHN MAGUIRE, écrivain, avocat. Eux aussi, se sont montrés les dignes fils de la verte Erin si justement célèbre par son attachement à la cause de la religion catholique et de la morale. Les Canadiens-français ont contracté envers eux une dette de reconnaissance qu'ils acquitteront quand l'occasion s'en présentera. "
Encore une fois, honneur à nos concitoyens loyaux, non pas par intérêt, par spéculation, mais par conviction, par principes ! Honneur à ces dignes jeunes gens que l'on a vu figurer au premier rang dans la lutte de l'ordre contre l'anarchie. C'est à eux, c'est à leurs travaux que le pays doit la victoire qu'il vient de remporter sur la démagogie et sur les principes démoralisateurs prêchés par les apôtres du socialisme : Quand un pays contient des jeunes gens aux cœurs vigoureux, aux convictions fermes et éclairées combattant pour la défense de l'ordre, de la prospérité et de tout ce qui est vénérable et sacré, parmi les honnêtes gens du monde entier, un tel pays peut à bon droit voir sans crainte l'avenir qui l'attend. "

La grande élection parlementaire a tellement absorbé tous les esprits, que c'est à peine si l'on a pensé aux élections municipales. Pourtant après des pourparlers, l'on s'était accordé à élire M. Jos. Carrier pour le quartier Saint-Pierre. Mais voilà que M. Angus MacDonald paraît vouloir brigue les suffrages de ce quartier. M. MacDonald est en même temps candidat au comté de Mégantic.
Il nous semble que M. MacDonald devrait attendre à une autre année, alors que ses chances de succès seraient meilleures.
M. Joseph Carrier est un citoyen qui, au moyen de son industrie et de son économie, s'est acquis une fortune considérable. Ce qu'il a fait pour lui personnellement, il le fera pour le public. Aussi son élection est-elle assurée.

Election de Mégantic.
Extrait d'une lettre.
... Savez-vous, de plus, que votre bonne ville n'a pas seule l'avantage de posséder une outre. Il nous en est apparu une dans notre solitude, qui montre que vous n'avez pas en ce sens de privilège exclusif. Encore, prouve qu'il s'en trouve ailleurs que dans vos faubourgs, nous venait-elle des Trois-Rivières. La petite cité, voyez-vous, sait produire. Une partie, d'un seul jet elle nous a lancé de quoi faire un homme-type des clubs démagogiques, un législateur montagnard, et dans l'étude y avait-il encore de quoi faire un annexionniste.
Notre population vient de recevoir la visite de ce produit de la trifluviennité, en quête d'un siège au Parlement. Une harangue de sa part a suffi pour décider de son sort. Car, Dieu merci, nos populations des townships sont encore trop morales

pour écouter, de sang-froid, et encore moins pour soutenir sur le pavoi, un gontillat qui sent le Voltairre rancé d'une lieue à la ronde. Il avait, voyez-vous, osé parler de religion en termes de trois SS. Pères de Montréal, il avait osé débâter contre nos institutions, jeter les feuilles subversives, exalter les doctrines des Suisses, etc., etc., et nos gens peu accoutumés aux homélies de cette forme ont pourchassé le doctrinaire au petit pied. Il a eu beau se donner les fastueux et mirobolants titres de souscripteur et de collaborateur de l'avenir, nos gros bonnets se sont montrés gens informés, ont envoyé le souscripteur soi-disant collaborateur avec toute sa vacorille à tous les diables, et l'ont expédié en telle forme, surtout à Sommerset, qu'il en conservera long souvenir. Une déconvenue du même genre, mais de formes plus adoucies, l'a accueilli à Halifax. Nous espérons néanmoins que le réprouvé personnage ne se présentera pas, même à la loyée de mains. ... Ch! bon Dieu ! à quelles épreuves n'expose pas le désir de faire parler de soi ! En dépit de cause, on se fait socialiste, annexionniste. Puisse l'humanité à quels excès de porte l'instinct, quand il prédomine !
Nos gens connaissent déjà quelque peu le docte légiste qui convoitait leurs humbles suffrages. ...
Pour tout dire, au risque de passer pour un indécrot (mais l'est-on en repassant les idées émises publiquement par un homme parlant en public ?), ajoutons que les discours du figurant personnage étaient entremêlés de paroles assez lestes à l'endroit de personnes que tout bon chrétien vénérait, que tout homme bien élevé respecte. Mais depuis qu'il n'y a plus foi ni obéissance, on peut, à ce qu'il paraît, s'affranchir de tout cela, au moins pour se donner l'air d'un socialiste-démagogue renforcé. ...
Il y eut donc assemblée de paroles grotesques et désignant des personnages haut montés dans les hiérarchies civiles et religieuses. Bref, il y eut édit assez pour amener le mécontentement parmi les habitants des townships qui se sont hâtés, à diverses reprises, de signifier au personnage en quête de suffrages, que sa présence était incommode, et qu'il eût à déguerpir. M. Maguire n'aura certainement pas ce confère de robe à reconvenir pour rival. Bonne justice lui a été faite. Et si la leçon lui est profitable, il ne cherchera pas à se caser ailleurs. ... Mais il va peut-être nous démontrer qu'avec un monsieur du parquet on n'est pas si vite hors de cause. ...
L'élection de M. Maguire ne sera pas contestée, nous l'espérons. Ses principes ne seront pas si mobiles que ceux dont est pourvu le versatile avocat du bourg trifluvienn. D'ailleurs notre homme paraît assez content de lui, il dit même aux plus bénévoles croyants, que pour avoir enduré tout ceci (le tout par dévouement pour son pays), il va compter sur 800 votes ! ... Pensez-vous qu'il y ait autant de voteurs au comté de Mégantic ?

Matane, 26 janvier 1850.
M. le rédacteur,
En donnant insertion aux quelques lignes suivantes dans votre intéressant feuille, vous obligerez plusieurs de vos amis et un grand nombre d'habitants de cette paroisse.
Il est sans doute à votre connaissance qu'il y a un chemin projeté, depuis plusieurs années, entre Métis et Matane. Nous désirons savoir de vous si l'on doit dépendre sur ce que l'on nous dit à ce sujet, si non nous ferons les démarches usitées en pareille occasion pour l'obtenir. Car il n'y a que les personnes comme nous qui sont dans la nécessité de faire ce trajet pénible, qui puissent apprécier l'urgence d'une communication praticable entre ces deux localités.
Depuis plusieurs années, on nous amuse avec des promesses, on nous dit que l'argent a été voté par le gouvernement, on nous remet d'un printemps à l'autre, et on nous assure même que les travaux commencent au printemps. Mais nous ne voyons pas plus de perspective pour le printemps prochain que nous en avons eue jusqu'ici.
Vous peindre les griefs que nous cause le manque de communications faciles serait inutile. Je vous ferai remarquer seulement que l'on dépend entièrement sur la providence pour faire ce trajet de 33 milles de longueur. En hiver le fleuve Saint-Laurent nous jette des glaces qui forment une espèce de barrière et qui sont très dangereuses à passer ; et en été il nous faut attendre les basses mées pour y passer à pied.
Le dommage que cause cet inconvénient au progrès et à l'avancement de la paroisse et de celles environnantes, est incalculable.
Espérons donc que nos ministres seront moins indolents que leurs prédécesseurs, et qu'ils seront plus attentifs à nos prières et voudront bien se rappeler, à la prochaine session du Parlement, cette mesure si importante d'où doit dépendre la prospérité et le bien-être futurs de cette partie si prometteuse de la Province.
Votre obéissant serviteur,
GRAND MATANE.

Bulletin de la politique étrangère.
ITALIE.—Nous lisons les lignes suivantes dans une correspondance de Rome, que nous n'accueillons que sous bénéfice d'inventaire :
" La population de cette capitale attend toujours le Pape avec une vive impatience. Il paraît que Sa Sainteté aurait dit à un haut personnage que sa conscience l'engageait à revenir le plus tôt possible. La municipalité pousse activement ses préparatifs de fête ; les appartements du Vatican sont tout prêts à recevoir leurs hôtes. "
" On parle beaucoup à Rome de conjurations ; on menace de Vêpres siciliennes pour le retour du Pape ; les proclamations les plus incendiaires sont adressées aux soldats français ; enfin, des réunions clandestines ont lieu, et une correspondance trépassive s'échange avec les révolutionnaires de Livourne. "
" Il y a peu de jours, dans les principales villes des Romagnes, pendant la nuit, les magasins des principaux pharmaciens ont été ouverts à l'aide d'échelle, et tout ce qu'il y avait de matières vénéneuses en a été enlevé, sans que les étranges et mystérieux voleurs touchassent à rien autre chose. La quantité de poisons enlevés serait suffisante pour donner la mort à tous les habitants de l'Etat pontifical. "
" Au reste, l'on vient de faire une arrestation importante et qui doit mettre sur la trace de ces machinations. L'avocat Salmi, gouverneur de Jesi, a été arrêté et conduit à Ancône. On a trouvé chez lui un énorme paquet de cocardes et deux drapeaux tricolores, plusieurs paires de pistolets de poche et un grand nombre de stylets et de poignards, dont trois préparés pour recevoir du poison ; de plus, une correspondance chiffrée avec les principaux chefs de la révolution d'Italie. "
ALLEMAGNE.—Une correspondance de Berlin à la Gazette de Vienne parle de nouveau de la probabilité de l'occupation de la Saxe par les troupes autrichiennes, en ajoutant que cette occupation aurait lieu de concert avec les troupes prussiennes.

Le Mercure de Souabe parle également de la possibilité d'une intervention étrangère dans une partie de la Suisse et dans le Wurtemberg par suite de la réalisation de certains plans démocratiques.
On lit dans le Journal de Francfort :
" Le local de l'Assemblée constituante a été fermé hier par la police. Le président a été sommé de livrer les clés et les papiers qui sont entre ses mains, ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici. Environ 70 membres se sont réunis le soir. L'Assemblée, qui se composait de 120 membres, était réduite à 88 par suite de la démission des 32 membres de la minorité. On dit que ces 70 membres se proposent de publier une protestation contre les actes du sénat et l'élection d'une nouvelle Assemblée. "
On écrit de Vienne, le 1er janvier, à la Reforme allemande :
" Hier, dans l'après midi, une partie de la garnison de Vienne a reçu subitement l'ordre de départ, et le jour même elle est partie pour la Hongrie. D'autres points encore la nouvelle nous arrive que des corps de troupes considérables se dirigent en toute hâte sur la Hongrie. "
" Quant aux motifs de ces mouvements de troupes si subits, on ne sait encore rien de certain. Une foule de bruits inquiétants circulent ; ils se rapportent tantôt à Pesth, tantôt à Rumb, tantôt à Comorn. Un de ces bruits va jusqu'à dire qu'une nouvelle sédition plus sérieuse que la première aurait éclaté dans la garnison de Comorn ; on ajoute même que les portes de la forteresse ont été forcées. Il y a exagération dans ces bruits. "

FRANCE.
On lit dans le Journal des Débats les réflexions suivantes, au sujet des indignes attaques de la presse socialiste contre le Souverain Pontific :
" On peut avoir telle ou telle opinion sur la souveraineté temporelle du Pape ; mais lui contester le libre usage de son pouvoir spirituel, de ses armes spirituelles, c'est montrer beaucoup plus d'intolérance qu'on ne lui en reproche à lui-même. Or, à qui s'adresse la nouvelle encyclique du Saint-Père ? Est-ce aux évêques, aux princes, aux gouvernements ? Non ; c'est aux Archevêques et aux Evêques. Et qu'il demande et y recommande le Pape ? Est-ce l'Inquisition ? Est-ce la proscription ? Est-ce l'emploi du glaive et de la force ? Non ; il recommande au clergé un redoublement de zèle dans la prédication, dans l'enseignement, dans la diffusion des doctrines de l'Eglise. Nous voudrions bien savoir ce que font les socialistes, qui rient si fort contre le Pape ! Est-ce qu'il n'y a qu'eux qui aient le droit de prêcher ? Ils inondent et empoisonnent les villes et les campagnes d'almanachs athées, et ils ne permettent pas au Pape de dire aux Evêques : " Vous aurez soin, pour arrêter la contagion des mauvais livres, que des livres de " même volume, écrits par des hommes de science " distinguée et saine, soient publiés pour la salutarité " éducation du peuple. " Qu'y a-t-il là d'intolérant ? Le Pape n'a-t-il pas le droit de faire la propagande du catholicisme ? N'a-t-il plus le droit de recommander aux Evêques " le soin le plus attentif dans " le choix de la milice ecclésiastique, " ou d'appeler leur sollicitude sur l'enseignement de la doctrine de l'Eglise, et " sur toutes les choses qui sont " de la religion ou qui y touchent de près ? "

Encore M. Proudhon.
Un homme de beaucoup d'esprit disait, il y a peu de jours, que les fureurs de la démagogie finiraient par user la révolution, et que, le dernier de nos réformateurs socialistes démasqué, la société serait bien près d'être sauvée. Cela nous semble parfaitement vrai. Et voilà pourquoi nous donnons le plus de publicité qu'il nous est possible à la polémique des socialistes et aux aveux précieux qui leur échappent dans l'ardeur de la discussion :
" ... Le monde est rempli d'organiseurs, de réglementateurs, de directeurs, de gouverneurs, de révélateurs, de harangues ; mais des travailleurs il n'y en a plus ; pour tout dire, la société se dissout et la nation expire. "
" ... Le sans-partisan de la liberté et de l'égalité, parce que la possibilité m'en est démontree, et qu'elle conviennent mieux à mon tempérament. Je n'entends pas affirmer pour cela d'une manière absolue que ce soient choses providentiellement et naturellement bonnes, utiles, morales, conformes à l'harmonie des mondes et à notre destinée ultérieure. Si le développement historique nous y pousse, le PARTI UNIVERSEL y répugne ; il y a, comme par le Bossuet, des raisonnements invincibles pour et une tradition immémoriale contre. Mais la révolution qui est aussi de la Destinée, nous a dit, nous plaçant au bord du fossé : ou nous sautez, ou vous retrogradez. Or, nous avons appris, par la ruine de vingt sociétés éteintes, quel sort attend les peuples rétrogrades. Nous ignorons où peut nous conduire le dédain de nos routines. En avant donc : A la vie ou à la mort, marchons ! Il s'agit d'abolir la Capitale et l'Etat : C'est tout ce que nous aurons à faire, si tant est que nous voulions faire quelque chose le lendemain de la Révolution. "
Voilà quelle est la conviction du fondateur de la Banque du peuple, du propagateur de l'anarchie ! Et ces hommes-là espèrent changer l'axe du monde !

Album littéraire et musical de la Minerve, livraison de décembre 1849.—Publié par Ludger Duvernoy. N° 15, rue St. Vincent.
C'est toujours avec un plaisir nouveau que nous recevons l'Album de la Minerve, d'autant plus que c'est à peu près la seule publication de ce genre que nous ayons dans le pays. Nous espérons qu'il en est de même de tous ceux qui lisent, et nous sommes certain que ce sera avec joie qu'ils apprendront que M. Duvernoy, malgré le peu d'encouragement qui est donné à son Album, veut essayer d'en prolonger l'existence. Il faut donc nécessairement que son nombre d'abonnés augmente dorénavant ; autrement il devra céder à la nécessité, et suspendre la publication de ce recueil de littérature, dont il promet d'ailleurs que la mère pourra toujours permettre la lecture à sa famille.
La livraison que nous avons sous les yeux, renferme un excellent choix d'articles. C'est d'abord un chapitre de l'histoire de Napoléon par Marco de St. Hilaire ; puis une nouvelle américaine dont le titre est " changement de scène " ; et bien des jeunes gens liront avec avantage ; plus loin, des détails fort intéressants sur la Hongrie, pays malheureux avec lequel nous ne pouvons que sympathiser ; et enfin la fable d'Arco, un morceau de poésie, une peinture du troisième siècle et une notice biographique de la Pérouse.
Quant au premier coup de scalpel, c'est l'essai (peut-être le premier) d'un jeune Canadien ; nous ne le jugerons pas avec sévérité. Seulement nous lui dirons que la liaison est une excellente chose en littérature, et que pour plaire il ne faut pas rebouter par des peintures repoussantes pour toutes autres personnes qu'un c-à-r-médecin. Nous ajouterons qu'une heureuse dispensation d'heureuses épithètes est un heureux talent, qu'un style boursoufflé est insupportable, enfin que des points de suspension ou d'exclamation sont toujours avantageusement remplacés par des idées bien justes et bien exprimées.
Que dire du portrait de S. M. Impérial Faustin Soulouque, Empereur d'Haïti nous ne pouvons certainement pas dire que ce soit celui d'un bel homme ; mais toujours faut-il avouer que ce n'est pas la figure d'un homme sans intelligence, et peut-être pour bien des raisons, les badinages que fait sur son compte certain écrivain, éssent-ils pu so

remplacer par quelque article en faveur de l'émancipation de la race nègre. Au reste, M. Fortier, le graveur, ne peut qu'être fier de son œuvre ; elle peut bien faire le pendant de celle du graveur français.
Parlerons-nous du Rébus ? Nous hésitons ; les Dames trouvent que c'est de l'indiscrétion que de leur dire le mot de l'énigme. Nenni, pour satisfaire les hommes qui eux sont très-curieux, nous dirons que, politiquement parlant, " la pire tyrannie est celle qui opprime. " Et pour que les Dames ne se fâchent pas trop fortement nous leur annoncerons que la romance " petite fleur de bois " est bien jolie et fort charmante, et se trouve dans toute sa beauté à la fin de l'Album de la Minerve. Elles ne manqueront pas de se la procurer, ne fût-ce que pour contempler le nouveau monarque d'Haïti. —Mélanges.

Baume de cerisier sauvage de Wistar.
Boston, 14 avril 1846.
M. S. W. FOWLE.
Cher monsieur.—J'ai été engagé par plusieurs amis à faire connaître au public par votre canal, le grand avantage que m'a dévoué l'usage de votre précieux baume de cerisier sauvage de WISTAR, dans l'espoir que d'autres victimes de la maladie pourront profiter de l'expérience que j'en ai faite.
" J'ai souffert pendant la fin de l'été et l'automne derniers d'une toux sévère, de douleur au côté, d'une gêne de respiration, du manque d'appétit et d'autres symptômes de débilité. Trois médecins des plus intelligents me jugèrent pris de consomption, et déclarèrent qu'un changement de climat seul pourrait m'être avantageux, mes poumons étant dans un état d'inflammation désespérée. En ce moment, dans l'espoir que je pourrais obtenir du soulagement, je recourus au baume de Wistar qui non seulement me procura du mieux, une augmentation de force, mais parut ne donner aucune nouvelle trace de l'énergie.
Après avoir pris plusieurs bouteilles de cette médecine, je recouvrai l'appétit et ma force première ; la toux me laissa entièrement, et aussi les sueurs nocturnes, qui m'étaient devenues fréquentes. Dans l'espace de cinq semaines je gagnai huit livres de poids de chair, et j'ai été en état de reprendre mes exercices ordinaires, un marche de 3 à 5 milles chaque jour, et de me livrer à mes affaires journalières. Je serais heureux de donner d'autres informations à ceux que vous voudrez m'adresser à ce sujet, à ma maison d'affaires, 205, rue Washington.
Votre tout dévoué,
W. H. HOLBROOK.
Point de véritable sans la signature L. BUTTS sur l'encolure. Prix, 1 piastre la bouteille, ou 6 bouteilles pour 5 piastres. A vendre en gros et en détail, chez JOHN BOWLER, pharmacien, place du marché, et chez JOHN MASON, pharmacien, rue Huide, haute-ville, Québec. 15 janvier 1849.

MARIAGE.
A la Pointe-aux-Trembles, mardi le 29 du présent, par M. l'abbé L. H. Dostie, vicarien des Trois-Rivières, sieur Joseph Angers, ci-devant de Québec, à demoiselle Marie-Anne, troisième fille de sieur Jacob Larue.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUÉBEC. }
DANS LA COUR SUPÉRIEURE.
Le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante.
PRÉSENTS :
Les honorables M. le juge en chef BOWEN et M. le juge BAQUET.
No. 1429 }
de 1850. }
GEORGE BURNS SYMES de la cité de Québec, dans les comté et district de Québec, écuyer, marchand, Demandeur ;
ROBERT FORSYTH MAITLAND, du même lieu, écuyer, marchand, Défendeur ;
ET
L'honorable JOHN MALCOLM FRASER de la cité de Québec, marchand, Tiers-saisi.

A Cour de Notre Dame la Reine ici présente, après avoir mûrement délibéré sur la motion faite et filée en cette cause le vingt-un du courant, — il est par la dite cour ordonné qu'en attendant que le dit défendeur en cette cause a des biens meubles dans le Bas-Canada, et qu'il appert par le rapport du Schérif du district de Québec au bref de saisie-arrest émané en cette cause, que le dit défendeur ne peut être trouvé dans le dit district, et qu'il n'y a aucun domicile, le dit défendeur sera par un avertissement qui devra être inséré deux fois en langue anglaise dans le Québec Gazette, journal public en cette langue, et deux fois en langue française dans le Journal de Québec, journal public en cette langue, dans le Bas-Canada, assigné à comparaître et à répondre au dit bref de saisie-arrest dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion de tel avertissement, et que sur le refus ou la négligence du dit Robert F. Maitland, le défendeur, de comparaître et de répondre au dit bref dans le délai susdit, le dit demandeur pourra procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.
BURROUGHS & FISET,
P. C. S.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUÉBEC. }
DANS LA COUR SUPÉRIEURE,
Le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante.
PRÉSENTS :
Les Honorables M. le juge en chef BOWEN et M. le juge BAQUET.
No. 1429 }
de 1850. }
GEORGE BURNS SYMES de la cité de Québec, dans les comté et district de Québec, écuyer, marchand, Demandeur ;
ROBERT FORSYTH MAITLAND du même lieu, écuyer, marchand, Défendeur ;
ET
HENRY JESSOP, de la cité de Québec, écuyer, Tiers-saisi.

A LOUER,
POSSESSION DONNÉE AU 1ER MAI PROCHAIN.
LES MAGASIN, LOGEMENT et HANGARS, à l'enseignement des rues Huide et La Montagne, maintenant occupés par M. W. GILLIS. Le magasin est muni d'un appareil pour l'éclairage au gaz. S'adresser à
GEO. H. SIMARD.
Québec, 31 janvier 1850.

Société de construction de Québec.

La première assemblée mensuelle de cette société sera tenue LUNDI soir prochain, le 4 février, dans la Grande-Robe de l'Hôtel du Parlement, à 7 heures, à l'effet de recevoir les versements du mois alors dûs.

UN NEUF HEURES, l'argent qui se trouvera dans la possession de la société sera disposé à l'enchebre. Le livre de la société restera ouvert jusqu'à nouvel avis pour l'enregistrement des parties qui désireraient devenir actionnaires.

Par ordre des directeurs, W. KIMLIN, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Société, 31 janvier 1850.

AVIS. UNE ASSEMBLÉE spéciale des ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE du GAZ de QUÉBEC est convoquée par le présent, et se tiendra à l'Usine, LUNDI le QUATRE MARS, immédiatement après l'assemblée Générale qui aura lieu ce jour-là, à 3 heures, dans le but de prendre en considération une proposition pour augmenter le Capital de la Compagnie.

Par ordre des Directeurs, P. PEBBLES, Gérant. Québec, 30 janvier 1850.

DES soumissions seront reçues d'ici au 9 février prochain, de parties qui désireraient entreprendre la construction de deux chaloupes pour l'usage de la station de la quarantaine. Pour plans etc. s'adresser à GEO. M. DOUGLAS, M. D. Intendant médical. Québec, 31 janvier 1849.

AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE du GAZ de QUÉBEC, se tiendra à l'Usine, LUNDI le QUATRE MARS, à TROIS heures de l'après-midi, auquel temps sera soumis un état des affaires de la Compagnie, et aura lieu l'élection de trois Directeurs, en remplacement de ce nombre qui sort à tour de rôle, et de trois Auditeurs pour l'année courante.

Par ordre des Directeurs, P. PEBBLES, Gérant. Québec, 31 janvier 1850.

Bazar DE LA SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC. Le public est respectueusement informé qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société dans la Salle de séances du Conseil de la Ville, MARDI le 5, MERCREDI le 6 et JEUDI le 7, le jour de FÉVRIER, et qu'il sera ouvert depuis 11 heures jusqu'à TROIS heures P. M.

Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées.

Madames VAN FÉLSON, FAUCHAUD, MASSUÉ, WOOLSEY, F. ROY. Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraîchissements. Par ordre, JOSEPHTE MASSUÉ, Secrétaire. Prix d'admission 1s. 3d. enfants moitié prix. Québec, 29 janvier 1850.

AVERTISSEMENT. LES héritiers de feu Gédéon Audette alias Lapointe, en son vivant pilote, n'ayant trouvé parmi les papiers de sa succession, le testament qu'il a fait faire Joseph Bergeron son épouse, et étant sous une forte impression qu'il en existe un, prient le Notaire qui l'aurait passé, d'en donner information immédiate au sousigné, l'un des héritiers résidant au faubourg St. Roch de la cité de Québec, rue Ste. Marguerite; aux érudits résidant de la copie du dit testament, on y ajoutera une récompense libérale si elle est requise.

FRANÇOIS LAPOINTE, pite. No. 119. L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. ÉLECTION DES OFFICIERS. CONFORMÉMENT à l'Acte d'Incorporation de l'Institut Canadien de Québec, l'Assemblée générale des membres pour le choix des Officiers et des membres du Bureau de Direction, se tiendra LUNDI le QUATRE FÉVRIER prochain, à SEPT heures P. M., précises, dans la Salle de l'Institut. La considération du rapport annuel et d'affaires importantes, sera sur ses membres.

N. B.—Il n'y aura que ceux qui auront payé le montant de leur souscription pour l'année expirante ce jour-là, qui auront droit de voter et qui seront éligibles aux charges de l'Institut. Par ordre, O. CREMAZIE, Secrétaire-archiviste, I. C. Q. Salle de l'Institut, 23 janvier 1850.

Vente de meubles. TOUS les meubles de ménage, ustensils de cuisine, lits, vaisselle, etc., du sousigné, seront vendus publiquement à sa demeure JEUDI le 7 de février prochain, à UN heure de l'après-midi. R. G. BELLEAU, N. P. 26 janvier 1850.

Terre à vendre à l'enchère. AVIS est par le présent donné que LUNDI le 4 février prochain, il sera procédé à l'enchère de la propriété de dame Geneviève Lavoie, située à St. Germain de Rimouski, à Pointe-aux-Pères, de 19 perches et plus de front, sur 42 arpents de profondeur, aboutissant d'un côté au fleuve St. Laurent. La vente se fera à la porte de l'Eglise de St. Germain de Rimouski.—Les conditions de paiement sont libérales. Québec, 10 janvier 1850.

A. U. J. TESSIER, Ecr., AVOCAT.

MONSIEUR, C'EST avec plaisir et satisfaction que nous, les sousignés, électeurs du quartier St. Jean pour le Conseil Municipal de la cité de Québec, vous présentons nos plus sincères remerciements pour les talents que vous avez déployés, et pour la manière loyale, franche et habile avec laquelle vous avez bien voulu défendre nos intérêts dans le conseil-de-ville pendant les quatre années qui expirent prochainement.

Nous profitons de cette occasion, monsieur, pour vous solliciter de vouloir bien nous permettre de vous amener de nouveau en avant comme candidat à la prochaine élection, vous promettant, si vous acceptez, de vous supporter par nos suffrages et par tous les moyens légaux en notre pouvoir. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, Vos très obéissants serviteurs,

Frs. Darveau, Edouard Déry, Edouard Gébourey, George Delisle, Ig. Garneau, Benoit Marcoux, F. X. Bédard, Raphaël Déry, Michel Hémond, Ephigène Thibeault, Charles Robitaille, I. Fortier, Charles Petitclerc, Louis Amiot, Jacques Darveau, M. Robitaille, François Vézina, Ignace De Varenne, Jos. Cantin, Anicet Matte, Jacques Moisan, Jean Paquet, Louis Chavrette, père, Michel Alain, Michel Roulier, Jean Cloutier, J. B. Darveau, Joseph Déroche, Jean Bte. Dussault, F. X. Pluette, George Reynar, P. N. Rinfret, F. Quirouac, Pierre Campeau, P. Gingras, sén. Christosote Gagnon, Wil. Laroché, marchand, Mich. Julien, François Beaudoin, Wil. Signis, Isaac F. Fullerton, Thomas Trudel, A. Emond, J. V. N. Des Plats, Joseph Moreau, François Garant, Jacques Vézina, Joseph Soudard, Louis Darveau, Chs. Langlois, Albert Page, E. Odilon Boulet, Chs. Martel, François Corbin, Abraham Amiot, Louis Mirmid, Jean Bte. Gingras, Didace Morissette, Jean Vézina, Léon Drolet, Louis Déry, Frs. Harteau, Ant. Dalain, Joseph Cantin, Jean Bte. Letarte, Louis Vellece, Antoine Ernst, John Ernst, Frs. X. Drolet, Frs. X. Drolet, fils, Elize Routier, Flavien Letarte, Elize Darveau, Grégoire Matte, André Trudel, Pierre Labadi, Frs. Trudel, Jasper Wood, Baptiste Julien, David Dussault, Louis Mailhous, Pietro Danati, père, Simon Burke, Jean Bte. St. Laurent, Michel Poitras, John Cullin, Michael Doherty, Québec, 28 janvier 1850.

MESSEURS. Je suis très sensible à l'expression de votre approbation de ma conduite passée comme l'un des représentants de votre quartier dans le conseil de ville; et si c'est le vœu des électeurs de me réélire, quoi que je conçoive qu'il serait mieux pour moi personnellement de ne pas entreprendre cette tâche ardue, je ferai tout ce dont je suis capable pour promouvoir les intérêts de la cité en général et de votre quartier en particulier.

Je suis, Messieurs, Votre très-obt. serviteur, URIC J. TESSIER. Québec, 29 janvier 1850.

AVIS. TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Wilrold Larue, écuyer, Notaire, sont priés de transmettre leurs comptes dûment attestés à l'honorable Louis Panet, Notaire, à Québec.

LOUISE B. PANET, Veuve Larue, Tutrice, etc. Pointe-aux-Trembles, 22 janvier 1850.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. Colonisation du Saguenay. LES directeurs de l'association des comtés de Kaïnouaska et de l'Islet pour la colonisation du territoire du Saguenay, donnent par le présent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, pour demander un acte d'Incorporation de la dite association.

Par ordre, J. B. MARTIN, Secrétaire. Ste Anne, 10 janvier 1850.

DEBENTURES. ACHETES au plus haut prix, par le sousigné, Z. PERRAULT, Avocat, rue Haldimand, Haute-Ville. Québec, 27 décembre 1849.

PROSPECTUS DE LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE QUÉBEC.

Incorporée par Acte du Parlement. ACTIONS, 100 LOUIS CHACUNE. Souscription mensuelle, 12s. par action; droit d'entrée, 75¢ par action; transfert de droit d'entrée, 75¢ par action.

JOS. MORRIN, Ecr., PRÉSIDENT. JOS. HAMEL, Ecr., VICE-PRÉSIDENT. DIRECTEURS: W. MARSDEN, O. ROBITAILLE, DUNBAR ROSS, C. P. PELLETIER, P. SHEPPARD, W. KIMLIN, Secrétaire-Trésorier.

CONSEILLERS: J. M. HUDON, Ecr., JOSIAH HUNT, Ecr., J. B. PRUNEAU, Ecr., M. SIMON PETERS, Ecr. NOTAIRES: J. B. PRUNEAU, Ecr., M. SIMON PETERS, Ecr. INSPECTEURS: BANQUIERS, LA BANQUE DE QUÉBEC. BUREAU Rue du Fort, Haute-Ville.

LES succès extraordinaires qui ont accompagné d'ailleurs les sociétés de construction, ont conduit à la formation de la Société de Construction de Québec, dont l'objet principal est de mettre les individus en état d'employer leurs économies à l'achat ou à l'érection de maisons.

Un locataire, en dix ans, paie à son propriétaire une somme équivalente à la maison qu'il occupe, et cependant, à l'expiration de ce temps, il n'a aucun intérêt dans la propriété, — mais en devenant membre de cette société, il devient capable d'acheter ou de louer une maison par le moyen d'un prêt qui lui sera fait dans ce but, remboursable en termes mensuels bien peu de plus, et plus que le loyer qu'il aurait autrement payé, avec cet avantage qu'il en devient le propriétaire dans 10 ou 12 ans ou plus tard, mais généralement en bien moins de temps; comme il apparaît dans le tabl. au suivant compilé par M. Thomas Champion, l'un des directeurs de la Société de Construction des Agriculteurs et des Artisans, montrant le nombre de paiements mensuels de 10s. chaque, qu'il faut faire pour liquider les actions de 100 louis, l'argent étant placé mensuellement de manière à donner l'intérêt comparé d'un demi p. 0/0 par mois.

Table with 2 columns: Les actions étant toutes payées, La Société aura payé à tous à un bonus de. Rows include 40 pour cent, 47, 54, 61, 68, 75, 82, 89, 96, 103, 110, 117, 124, 131, 138, 145, 152, 159, 166, 173, 180, 187, 194, 201, 208, 215, 222, 229, 236, 243, 250, 257, 264, 271, 278, 285, 292, 299, 306, 313, 320, 327, 334, 341, 348, 355, 362, 369, 376, 383, 390, 397, 404, 411, 418, 425, 432, 439, 446, 453, 460, 467, 474, 481, 488, 495, 502, 509, 516, 523, 530, 537, 544, 551, 558, 565, 572, 579, 586, 593, 600, 607, 614, 621, 628, 635, 642, 649, 656, 663, 670, 677, 684, 691, 698, 705, 712, 719, 726, 733, 740, 747, 754, 761, 768, 775, 782, 789, 796, 803, 810, 817, 824, 831, 838, 845, 852, 859, 866, 873, 880, 887, 894, 901, 908, 915, 922, 929, 936, 943, 950, 957, 964, 971, 978, 985, 992, 999, 1006, 1013, 1020, 1027, 1034, 1041, 1048, 1055, 1062, 1069, 1076, 1083, 1090, 1097, 1104, 1111, 1118, 1125, 1132, 1139, 1146, 1153, 1160, 1167, 1174, 1181, 1188, 1195, 1202, 1209, 1216, 1223, 1230, 1237, 1244, 1251, 1258, 1265, 1272, 1279, 1286, 1293, 1300, 1307, 1314, 1321, 1328, 1335, 1342, 1349, 1356, 1363, 1370, 1377, 1384, 1391, 1398, 1405, 1412, 1419, 1426, 1433, 1440, 1447, 1454, 1461, 1468, 1475, 1482, 1489, 1496, 1503, 1510, 1517, 1524, 1531, 1538, 1545, 1552, 1559, 1566, 1573, 1580, 1587, 1594, 1601, 1608, 1615, 1622, 1629, 1636, 1643, 1650, 1657, 1664, 1671, 1678, 1685, 1692, 1699, 1706, 1713, 1720, 1727, 1734, 1741, 1748, 1755, 1762, 1769, 1776, 1783, 1790, 1797, 1804, 1811, 1818, 1825, 1832, 1839, 1846, 1853, 1860, 1867, 1874, 1881, 1888, 1895, 1902, 1909, 1916, 1923, 1930, 1937, 1944, 1951, 1958, 1965, 1972, 1979, 1986, 1993, 2000, 2007, 2014, 2021, 2028, 2035, 2042, 2049, 2056, 2063, 2070, 2077, 2084, 2091, 2098, 2105, 2112, 2119, 2126, 2133, 2140, 2147, 2154, 2161, 2168, 2175, 2182, 2189, 2196, 2203, 2210, 2217, 2224, 2231, 2238, 2245, 2252, 2259, 2266, 2273, 2280, 2287, 2294, 2301, 2308, 2315, 2322, 2329, 2336, 2343, 2350, 2357, 2364, 2371, 2378, 2385, 2392, 2399, 2406, 2413, 2420, 2427, 2434, 2441, 2448, 2455, 2462, 2469, 2476, 2483, 2490, 2497, 2504, 2511, 2518, 2525, 2532, 2539, 2546, 2553, 2560, 2567, 2574, 2581, 2588, 2595, 2602, 2609, 2616, 2623, 2630, 2637, 2644, 2651, 2658, 2665, 2672, 2679, 2686, 2693, 2700, 2707, 2714, 2721, 2728, 2735, 2742, 2749, 2756, 2763, 2770, 2777, 2784, 2791, 2798, 2805, 2812, 2819, 2826, 2833, 2840, 2847, 2854, 2861, 2868, 2875, 2882, 2889, 2896, 2903, 2910, 2917, 2924, 2931, 2938, 2945, 2952, 2959, 2966, 2973, 2980, 2987, 2994, 3001, 3008, 3015, 3022, 3029, 3036, 3043, 3050, 3057, 3064, 3071, 3078, 3085, 3092, 3099, 3106, 3113, 3120, 3127, 3134, 3141, 3148, 3155, 3162, 3169, 3176, 3183, 3190, 3197, 3204, 3211, 3218, 3225, 3232, 3239, 3246, 3253, 3260, 3267, 3274, 3281, 3288, 3295, 3302, 3309, 3316, 3323, 3330, 3337, 3344, 3351, 3358, 3365, 3372, 3379, 3386, 3393, 3400, 3407, 3414, 3421, 3428, 3435, 3442, 3449, 3456, 3463, 3470, 3477, 3484, 3491, 3498, 3505, 3512, 3519, 3526, 3533, 3540, 3547, 3554, 3561, 3568, 3575, 3582, 3589, 3596, 3603, 3610, 3617, 3624, 3631, 3638, 3645, 3652, 3659, 3666, 3673, 3680, 3687, 3694, 3701, 3708, 3715, 3722, 3729, 3736, 3743, 3750, 3757, 3764, 3771, 3778, 3785, 3792, 3799, 3806, 3813, 3820, 3827, 3834, 3841, 3848, 3855, 3862, 3869, 3876, 3883, 3890, 3897, 3904, 3911, 3918, 3925, 3932, 3939, 3946, 3953, 3960, 3967, 3974, 3981, 3988, 3995, 4002, 4009, 4016, 4023, 4030, 4037, 4044, 4051, 4058, 4065, 4072, 4079, 4086, 4093, 4100, 4107, 4114, 4121, 4128, 4135, 4142, 4149, 4156, 4163, 4170, 4177, 4184, 4191, 4198, 4205, 4212, 4219, 4226, 4233, 4240, 4247, 4254, 4261, 4268, 4275, 4282, 4289, 4296, 4303, 4310, 4317, 4324, 4331, 4338, 4345, 4352, 4359, 4366, 4373, 4380, 4387, 4394, 4401, 4408, 4415, 4422, 4429, 4436, 4443, 4450, 4457, 4464, 4471, 4478, 4485, 4492, 4499, 4506, 4513, 4520, 4527, 4534, 4541, 4548, 4555, 4562, 4569, 4576, 4583, 4590, 4597, 4604, 4611, 4618, 4625, 4632, 4639, 4646, 4653, 4660, 4667, 4674, 4681, 4688, 4695, 4702, 4709, 4716, 4723, 4730, 4737, 4744, 4751, 4758, 4765, 4772, 4779, 4786, 4793, 4800, 4807, 4814, 4821, 4828, 4835, 4842, 4849, 4856, 4863, 4870, 4877, 4884, 4891, 4898, 4905, 4912, 4919, 4926, 4933, 4940, 4947, 4954, 4961, 4968, 4975, 4982, 4989, 4996, 5003, 5010, 5017, 5024, 5031, 5038, 5045, 5052, 5059, 5066, 5073, 5080, 5087, 5094, 5101, 5108, 5115, 5122, 5129, 5136, 5143, 5150, 5157, 5164, 5171, 5178, 5185, 5192, 5199, 5206, 5213, 5220, 5227, 5234, 5241, 5248, 5255, 5262, 5269, 5276, 5283, 5290, 5297, 5304, 5311, 5318, 5325, 5332, 5339, 5346, 5353, 5360, 5367, 5374, 5381, 5388, 5395, 5402, 5409, 5416, 5423, 5430, 5437, 5444, 5451, 5458, 5465, 5472, 5479, 5486, 5493, 5500, 5507, 5514, 5521, 5528, 5535, 5542, 5549, 5556, 5563, 5570, 5577, 5584, 5591, 5598, 5605, 5612, 5619, 5626, 5633, 5640, 5647, 5654, 5661, 5668, 5675, 5682, 5689, 5696, 5703, 5710, 5717, 5724, 5731, 5738, 5745, 5752, 5759, 5766, 5773, 5780, 5787, 5794, 5801, 5808, 5815, 5822, 5829, 5836, 5843, 5850, 5857, 5864, 5871, 5878, 5885, 5892, 5899, 5906, 5913, 5920, 5927, 5934, 5941, 5948, 5955, 5962, 5969, 5976, 5983, 5990, 5997, 6004, 6011, 6018, 6025, 6032, 6039, 6046, 6053, 6060, 6067, 6074, 6081, 6088, 6095, 6102, 6109, 6116, 6123, 6130, 6137, 6144, 6151, 6158, 6165, 6172, 6179, 6186, 6193, 6200, 6207, 6214, 6221, 6228, 6235, 6242, 6249, 6256, 6263, 6270, 6277, 6284, 6291, 6298, 6305, 6312, 6319, 6326, 6333, 6340, 6347, 6354, 6361, 6368, 6375, 6382, 6389, 6396, 6403, 6410, 6417, 6424, 6431, 6438, 6445, 6452, 6459, 6466, 6473, 6480, 6487, 6494, 6501, 6508, 6515, 6522, 6529, 6536, 6543, 6550, 6557, 6564, 6571, 6578, 6585, 6592, 6599, 6606, 6613, 6620, 6627, 6634, 6641, 6648, 6655, 6662, 6669, 6676, 6683, 6690, 6697, 6704, 6711, 6718, 6725, 6732, 6739, 6746, 6753, 6760, 6767, 6774, 6781, 6788, 6795, 6802, 6809, 6816, 6823, 6830, 6837, 6844, 6851, 6858, 6865, 6872, 6879, 6886, 6893, 6900, 6907, 6914, 6921, 6928, 6935, 6942, 6949, 6956, 6963, 6970, 6977, 6984, 6991, 6998, 7005, 7012, 7019, 7026, 7033, 7040, 7047, 7054, 7061, 7068, 7075, 7082, 7089, 7096, 7103, 7110, 7117, 7124, 7131, 7138, 7145, 7152, 7159, 7166, 7173, 7180, 7187, 7194, 7201, 7208, 7215, 7222, 7229, 7236, 7243, 7250, 7257, 7264, 7271, 7278, 7285, 7292, 7299, 7306, 7313, 7320, 7327, 7334, 7341, 7348, 7355, 7362, 7369, 7376, 7383, 7390, 7397, 7404, 7411, 7418, 7425, 7432, 7439, 7446, 7453, 7460, 7467, 7474, 7481, 7488, 7495, 7502, 7509, 7516, 7523, 7530, 7537, 7544, 7551, 7558, 7565, 7572, 7579, 7586, 7593, 7600, 7607, 7614, 7621, 7628, 7635, 7642, 7649, 7656, 7663, 7670, 7677, 7684, 7691, 7698, 7705, 7712, 7719, 7726, 7733, 7740, 7747, 7754, 7761, 7768, 7775, 7782, 7789, 7796, 7803, 7810, 7817, 7824, 7831, 7838, 7845, 7852, 7859, 7866, 7873, 7880, 7887, 7894, 7901, 7908, 7915, 7922, 7929, 7936, 7943, 7950, 7957, 7964, 7971, 7978, 7985, 7992, 7999, 8006, 8013, 8020, 8027, 8034, 8041, 8048, 8055, 8062, 8069, 8076, 8083, 8090, 8097, 8104, 8111, 8118, 8125, 8132, 8139, 8146, 8153, 8160, 8167, 8174, 8181, 8188, 8195, 8202, 8209, 8216, 8223, 8230, 8237, 8244, 8251, 8258, 8265, 8272, 8279, 8286, 8293, 8300, 8307, 8314, 8321, 8328, 8335, 8342, 8349, 8356, 8363, 8370, 8377, 8384, 8391, 8398, 8405, 8412, 8419, 8426, 8433, 8440, 8447, 8454, 8461, 8468, 8475, 8482, 8489, 8496, 8503, 8510, 8517, 8524, 8531, 8538, 8545, 8552, 8559, 8566, 8573, 8580, 8587, 8594, 8601, 8608, 8615, 8622, 8629, 8636, 8643, 8650, 8657, 8664, 8671, 8678, 8685, 8692, 8699, 8706, 8713, 8720, 8727, 8734, 8741, 8748, 8755, 8762, 8769, 8776, 8783, 8790, 8797, 8804, 8811, 8818, 8825, 8832, 8839, 8846, 8853, 8860, 8867, 8874, 8881, 8888, 8895, 8902, 8909, 8916, 8923, 8930, 8937, 8944, 8951, 8958, 8965, 8972, 8979, 8986, 8993, 9000, 9007, 9014, 9021, 9028, 9035, 9042, 9049, 9056, 9063, 9070, 9077, 9084, 9091, 9098, 9105, 9112, 9119, 9126, 9133, 9140, 9147, 9154, 9161, 9168, 9175, 9182, 9189, 9196, 9203, 9210, 9217, 9224, 9231, 9238, 9245, 9252, 9259, 9266, 9273, 9280, 9287, 9294, 9301, 9308, 9315, 9322, 9329, 9336, 9343, 9350, 9357, 9364, 9371, 9378, 9385, 9392, 9399, 9406, 9413, 9420, 9427, 9434, 9441, 9448, 9455, 9462, 9469, 9476, 9483, 9490, 9497, 9504, 9511, 9518, 9525, 9532, 9539, 9546, 9553, 9560, 9567, 9574, 9581, 9588, 9595, 9602, 9609, 9616, 9623, 9630, 9637, 9644, 9651, 9658, 9665, 9672, 9679, 9686, 9693, 9700, 9707, 9714, 9721, 9728, 9735, 9742, 9749, 9756, 9763, 9770, 9777, 9784, 9791,

